## POLITIQUE DE CONGÉS – ENTREPRISE XYZ

## 1. Congés payés:

Tout salarié a droit à 25 jours ouvrés de congés payés par an. Les demandes doivent être faites via le portail RH au moins 15 jours avant la date souhaitée.

## 2. Congé parental:

Un salarié peut bénéficier d'un congé parental jusqu'à 3 ans après la naissance de l'enfant. La demande doit être envoyée par courrier recommandé au service RH.

## 3. Congés exceptionnels :

Des jours peuvent être accordés pour mariage, décès, ou déménagement. Voir grille spécifique sur l'intranet.

Contact RH: rh@entreprise-xyz.fr